



Genève, le 21 février 2003
2, rue de l'Hôtel-de-Ville

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

PR 251 ii

Correspondance : case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 327 29 59
Télécopieur 022 327 88 22

Monsieur le maire,
Messieurs les conseillers
administratifs
de la Ville de Genève
1211 GENEVE 3

39/03

Monsieur le maire,
Messieurs les conseillers administratifs,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 14 janvier 2003, reçue le 13 février 2003, concernant :

un crédit de 665 000 F destiné à l'organisation d'un concours d'architecture sur la parcelle N° 2129, fe 12, Petit-Saconnex, pour l'aménagement du périmètre dit du « Foyer de Sécheron »

et vous informons que nous en transmettons copie au service suivant :

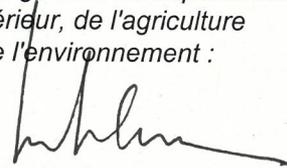
- Surveillance financière des communes

afin d'en obtenir le préavis nécessaire.

Sauf remarque du service susmentionné, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 66, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le maire, Messieurs les conseillers administratifs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général du département
de l'intérieur, de l'agriculture
et de l'environnement :


Claude Convers

Date d'affichage : 23 janvier 2003
Fin délai référendaire le : 4 mars 2003